

***BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES***



**Édition Chronologique n° 9 du 3 mars 2016**

TEXTE SIGNALE

**ARRÊTÉ**

portant abrogation de l'arrêté du 11 juin 2012 fixant pour le secrétaire général pour l'administration la liste des chefs d'organismes prévue par l'article 1er du décret n° 2012-422 du 29 mars 2012 relatif à la santé et à la sécurité du travail au ministère de la défense.

*Du 18 février 2016*

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES.

**ARRÊTÉ portant abrogation de l'arrêté du 11 juin 2012 fixant pour le secrétaire général pour l'administration la liste des chefs d'organismes prévue par l'article 1er du décret n° 2012-422 du 29 mars 2012 relatif à la santé et à la sécurité du travail au ministère de la défense.**

*Du 18 février 2016*

NOR D E F D 1 6 0 5 1 5 7 A

---

*Texte abrogé :*

A compter du 28 février 2016 : Arrêté du 11 juin 2012 (JO n° 144 du 22 juin 2012, texte n° 19 ; signalé au BOC 36/2012 ; BOEM 110.5.2, 126.1, 405.1.2.4.1, 508.3.2.2) modifié.

*Référence de publication :* JO n° 49 du 27 février 2016, texte n° 55 ; signalé au BOC 9/2016.

---

Le ministre de la défense,

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique, notamment ses articles 2-1 et 79 ;

Vu le décret n° 2012-422 du 29 mars 2012 modifié relatif à la santé et à la sécurité au travail au ministère de la défense,

Arrête :

**Art. 1<sup>er</sup>.** - L'arrêté du 11 juin 2012 fixant pour le secrétaire général pour l'administration la liste des chefs d'organismes prévue par l'article 1<sup>er</sup> du décret n° 2012-422 du 29 mars 2012 relatif à la santé et à la sécurité du travail au ministère de la défense est abrogé.

**Art. 2.** - Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 18 février 2016.

Pour le ministre et par délégation :

*Le secrétaire général pour l'administration,*

J.-P. BODIN.